République française
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE D'YZERON

DECISION DU MAIRE n° 2018-32
Du 18 DECEMBRE 2018

Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014, par laquelle Monsieur le Maire a été autorisé à prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 novembre 2018, par laquelle la SARL MONGEST se voit confier un mandat de location et de gestion des logements communaux,

DECIDE

Article 1 : Le logement de type F3 (1er étage à droite), situé 9, Place de l'église à YZERON, est loué à Mr BOURGOGNE Arnaud et Mlle LELEU Agathe, à compter du 28 décembre 2018.

Article 2 : le montant du loyer mensuel est fixé à 335.89 €, payable d'avance, le 1er de chaque mois.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire,
Alain BADOIL

Transmise en préfecture le : 20/12/18

Notifiée le : 20/12/18

Affichée le : 20/12/18

MAIRIE d'YZERON (Rhône)